

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 29 MARS 2014

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mmes et MM. les Conseillers le 25 Mars 2014. Mmes et MM. les Conseillers sont invités à se rendre à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le Samedi 29 Mars 2014 à 11h.

ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU MAIRE
ÉLECTIONS DES ADJOINTS
CONSTITUTION DES COMMISSIONS
QUESTIONS FINANCIÈRES
QUESTIONS DIVERSES
PROCHAINE RÉUNION

PRÉSENTS : BARREAUD Sylvain, MOREAU Bernard, VRILLAUD Monique, GUIBERTEAU Cathie, NEVEUR Marie, GUILLOT Jeannick, BOURRIER Mathieu, TENENBAUM Alain, CORNILLE Yves, BORDET Francis, WALLON-PELLO Chantal, CAZAVANT Fabrice, GAYANT Thierry, PACAUD Laurence.

ABSENTS : PELTIER Emmanuelle (pouvoir à BARREAUD Sylvain).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BOURRIER Mathieu.

Le Maire en ouverture de séance, procède à l'installation du Conseil Municipal en appelant successivement les noms des Conseillers Municipaux élus lors de l'élection municipale du 23 mars 2014.

I. ÉLECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel des membres du conseil et a dénombré 14 conseillers présents.

Le conseil municipal a désigné 2 assesseurs : Bernard MOREAU et Jeannick GUILLOT.

Le président de l'assemblée a fait procéder au vote en application des articles L.2122-4 et L2122-7 du CGCT.

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Sylvain BARREAUD est proclamé maire au premier tour de scrutin avec 14 voix et 1 nul et est immédiatement installé.

II. ÉLECTIONS DES ADJOINTS

1) Nombre d'adjoints :

Le maire en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT indique que la commune doit disposer d'un maximum de 4 adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

2) Elections des adjoints :

Le maire fait procéder à l'élection des adjoints conformément aux articles L 2122-4 et L2122-7-2 du CGCT.

Le conseil municipal laisse un délai de 5 minutes pour le dépôt des listes. Une seule liste est déposée.

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Les candidats figurant sur la liste de Bernard MOREAU sont proclamés adjoints au premier tour de scrutin avec 15 voix et installés.

1^{er} adjoint : Bernard MOREAU

2^{ème} adjoint : Monique VRILLAUD

3^{ème} adjoint : Cathie GUIBERTEAU

III. **CONSTITUTION DES COMMISSIONS ET DES ORGANISMES EXTÉRIEURS**

1) **Commissions :**

Le Maire est président de droit de toutes les commissions communales. Le nom des responsables est souligné.

- **Agriculture, Chemins Ruraux, Association Foncière :**
PACAUD, GUILLOT, CORNILLE
- **Bâtiments communaux :**
MOREAU, VRILLAUD, BOURRIER, GUIBERTEAU, CAZAVANT, BORDET.
- **Charente :**
GAYANT, BOURRIER, GUILLOT, NEVEUR, GUIBERTEAU, CORNILLE
- **Cimetière, Eglise :**
GUIBERTEAU, VRILLAUD, NEVEUR
- **Commerce, Artisanat, Tourisme :**
WALLON-PELLO, CORNILLE, GUIBERTEAU, VRILLAUD, PELLETIER.
- **Appel d'offres :**
BARREAUD, MOREAU, TENENBAUM (T), GAYANT, PACAUD, CAZAVANT (S)
- **Culture, Patrimoine :**
TENENBAUM, VRILLAUD, NEVEUR.
- **Ecole, Garderie, Cantine :**
NEVEUR, GUIBERTEAU, WALLON-PELLO, BORDET, BOURRIER
- **Energie, Eau, Assainissement :**
BORDET, MOREAU, CORNILLE.
- **Environnement, Biodiversité, Embellissement floral :**
GUILLOT, NEVEUR (plus consultants extérieurs).
- **Fêtes et Cérémonies :**
GUIBERTEAU, BORDET, CAZAVANT, CORNILLE.
- **Finances :**
BARREAUD, NEVEUR, GUIBERTEAU, WALLON-PELLO, BORDET, BOURRIER, GAYANT, VRILLAUD, PACAUD, MOREAU, GUILLOT.
- **Information, Communication, Bulletin Municipal :**
VRILLAUD, NEVEUR, GUILLOT, GUIBERTEAU, WALLON-PELLO (consultant GAUD).
- **Jeunesse :**
PELTIER, GAYANT, BOURRIER
- **Matériel communal :**
CAZAVANT, GAYANT, BORDET, MOREAU.
- **Personnel :**
BARREAUD, VRILLAUD, NEVEUR, GUIBERTEAU, GUILLOT, MOREAU.
- **Sécurité routière :**
CORNILLE, MOREAU, PACAUD.
- **Sports, Randonnées pédestres :**
BOURRIER, GUIBERTEAU, MOREAU, CORNILLE, GUILLOT.

- **Urbanisme :**
MOREAU, VRILLAUD, BOURRIER, NEVEUR, TENENBAUM, GUIBERTEAU, CORNILLE.
- **Vie associative :**
GUIBERTEAU, TENENBAUM, PACAUD.

2) Syndicats Départementaux et Autres Organismes :

Le maire fait procéder à l'élection des délégués représentant la commune dans les organismes extérieurs.

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats.

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Communauté de Communes	Sylvain BARREAUD Cathie GUIBERTEAU	Mathieu BOURRIER
Pays de Saintonge Romane	Sylvain BARREAUD	Alain TENENBAUM
Comité National d'Action Sociale	Cathie GUIBERTEAU	
Syndicat de voirie	Bernard MOREAU	Yves CORNILLE
Syndicat des eaux	Francis BORDET	Bernard MOREAU
Syndicat d'électrification	Yves CORNILLE	Francis BORDET
Syndicat Informatique	Monique VRILLAUD	Bernard MOREAU
SIVOS	Sylvain BARREAUD Marie NEVEUR Mathieu BOURRIER	
Villages de Pierre et d'Eau	Sylvain BARREAUD Monique VRILLAUD	
UNIMA	Francis BORDET	Jeannick GUILLOT

IV. QUESTIONS FINANCIÈRES

1) Convention entre la Commune et le Conseil Général :

Le Maire présente le projet de convention d'occupation du domaine public fluvial et notamment la méthode de calcul de la redevance qui s'élèvera à environ 2000€.

Cette convention est un élément indispensable au dossier de demande de subvention auprès de l'Europe.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le Maire à signer cette convention.

2) Vote d'une ligne de trésorerie supplémentaire :

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive du Crédit Agricole et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Conseil Municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie » d'un montant maximum de 70 000€ dans les conditions ci-après indiquées :

Mobilisation : réalisation en une fois ou par tranches minimales de 10%, à la demande de l'emprunteur. Chaque demande devra être confirmée par l'envoi d'une télécopie 48h avant l'envoi des fonds.

Remboursement : intérêts payables au terme de chaque trimestre civil ; remboursement du capital à terme échu et au plus tard à l'échéance finale.

Durée : 12 mois

Taux : Index Euribor 1 mois moyenné-majoré de 1.70%

Frais de dossier : 0.15% du montant avec un minimum de 150€

Commission d'engagement : 0.30% du montant global de la ligne de trésorerie soit 210€

Parts sociales : néant

Article 2

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole ainsi que tous les documents afférents à son fonctionnement dans les conditions prévues au contrat.

IV. QUESTIONS DIVERSES

M.GAYANT demande quel sera le budget de la commission Charente ; M BARREAUD lui répond que le budget sera présenté lors de la commission budget du 19 avril à 9h30.

MME GUILLOT demande des informations concernant le devenir de l'association St Fiacre. M BARREAUD répond que l'association ne fonctionne plus pour le maraichage. Il rajoute que leur sollicitation pour l'entretien des espaces verts de la commune doit rester raisonnable, car il s'agit d'un financement intercommunal et que leurs interventions doivent se partager avec l'ensemble des communes de la CDC.

VI. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 25 avril 2014 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h15.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.